

Demande de conseils Immobilier

Par Zimzim, le 09/10/2022 à 06:02

Bonjour

je possède 2 biens (une maison et un appartement)

maison régime classique

appartement en scellier intermédiaire

situation: marié, 2 enfants)

Mes crédits sur ces 2 biens arrivent à échéance en 2024 et 2026.

Mon imposition va augmenter considérablement lorsque mes crédits seront remboursés.

je me pose la question de créer une SCI avec mes enfants et faire racheter par la sci les 2 biens immobiliers.

qu en pensez-vous ? Bonne idée? ou faut-il partir sur une nouvelle acquisition ?

d avance merci pour vos conseils

Par BrunoDeprais, le 09/10/2022 à 14:11

Bonjour,

Alors si j peux me permettre un conseil, ne demandez pas à tout le monde ce qu'il en pense, vous êtes sur un engagement de longue durée et d'un certain montant, consultez un avocat fiscaliste, même si cela a un coût. Ne prenez surtout pas les paroles d'un notaire pour argent comptant. Si vous souhaitez passer en SCI cela a également un coût, celui de la création et des droits de mutation. Une chose également, plus vous commencez à transmettre "jeune" et moins ça coûtera. Dans tous les cas, il vaudrait mieux le faire avant 61 ans.